

## MAIRIE D'AURADÉ

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 11 AVRIL 2019</b></p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 avril 2019 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène  
Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

**Absents excusés :** Madame BAYLAC Jacqueline  
Monsieur COSTANZO Pascal

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvie COASSIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 26 mars 2019 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du Budget Primitif Communal 2019
- Création du budget annexe Lotissement
- Annule et remplace la délibération 20190207-05 – Facturation des demandes de certificats d'urbanisme aux notaires
- Adhésion de la commune de Mancieux au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save
- Questions diverses

## 1. Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose cette année d'augmenter les taux d'imposition de la Commune afin de se rapprocher de la moyenne du territoire la Gascogne Toulousaine.

Moyenne des taux d'imposition sur la Gascogne Toulousaine		
Taxe d'habitation	Taxe Foncière	Taxe foncière non bâti
13.66%	23.06%	99.71%

Monsieur le Maire propose les taux suivants pour la Commune d'Auradé :

	Taux 2018	Proposition 2019	Produits 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	12.50	13.00	55 588€
<b>Taxe foncière bâti</b>	15.00	15.50	42 237.50€
<b>Taxe foncière non bâti</b>	92.00	95.00	43 415€

Soit une augmentation du produit fiscal de 4966.50€.

Monsieur le Maire indique qu'il a une réelle volonté d'harmonisation sur le territoire de la Gascogne Toulousaine. Et qu'il est nécessaire de travailler sur le pacte financier à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Monsieur POMIES demande si les élus de la C.C.G.T ont aussi cette volonté. Monsieur le Maire explique que pour l'instant ils ne sont pas favorables mais il pense que ce serait une réelle opportunité pour la Communauté de Communes.

Monsieur SERVAT est surpris par la différence sur les dotations entre la Commune de L'Isle-Jourdain et Fontenilles. Sachant que l'Isle-Jourdain est la commune centre.

Monsieur LAMAGAT demande quel taux de la taxe d'habitation sera pris en compte lors de la suppression de cette taxe et le versement de la dotation de l'Etat. Monsieur le Maire ne sait pas sur quel taux l'état va se baser pour le calcul des dotations pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Il précise que le Trésor Public a donné son accord pour augmenter les taux d'imposition. Monsieur LOUBENS indique qu'en principe il s'oppose à l'augmentation des taux mais il souhaite une harmonisation sur notre territoire et un travail financier avec la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 1**

**Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition suivants :**

- **Taxe d'habitation : 13%**
- **Foncier Bâti : 15.5%**
- **Foncier non bâti : 95%**

**Soit un produit fiscal attendu de 141 240.50€ pour la Commune.**

## 2. Vote du Budget Primitif Communal 2019

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif communal 2019.

### ➤ INVESTISSEMENT :

#### - **Dépenses :**

- 21 – Immobilisations corporelles : 25 000€
- 23- Immobilisations en cours : 20 000€
- 16 – Remboursement d'emprunts : 14 000€
- 040 – Opérations d'ordre : 25 000€
- 041 – Opérations patrimoniales : 500€
- Solde d'exécution reporté : 12 978€

**TOTAL : 97 478€**

#### - **Recettes :**

- 13- Subventions d'investissement : 22 000€
- 10 – Dotations : 21 978€
- 021 – Virement de la section de fonctionnement : 45 600€
- 040 – Opérations d'ordre entre section : 6 900€
- 041 – Opérations patrimoniales- 500€

**TOTAL : 97 478€**

### ➤ FONCTIONNEMENT :

#### - **Dépenses**

- 011 – Charges à caractère général : 212 550€
- 012- Charges de personnel : 158 330€
- 014- Atténuations de produit : 23 000€
- 65 – Autres charges de gestion courante : 92 950€
- 66 – Charges financières : 9 150€
- 67- Charges exceptionnelles : 1 900€
- 022 – Dépenses imprévues fonctionnement : 2 344€
- 023 – Virement à la section d'investissement : 45 600€
- 042 – Opérations d'ordre entre section : 6 900€

**TOTAL : 552 724€**

#### - **Recettes**

- 013 – Atténuations de charges : 200€
- 70 – Produit des services : 29 700€
- 73 – Impôts et taxes : 175 240€
- 74 – Dotations et participations : 180 487€
- 75 – Autres produits de gestion courante : 10 850€
- 77- Produits exceptionnels : 4 100€
- 042- Opérations d'ordre entre section : 25 000€
- Résultat reporté : 127 147€

**TOTAL : 552 724€**

Monsieur SERVAT indique que les contrats de téléphonie ont été modifiés afin de faire des économies. Il serait aussi peut-être nécessaire de renégocier les contrats d'assurances. Il propose de s'en charger.

Monsieur le Maire souhaite préciser que lors du Congrès des Maires, le Ministre de la cohésion était présent et a déclaré que les dotations de l'Etat ne diminueront pas cette année. Pour Auradé, celles-ci ont augmenté de 5000€

Monsieur POLIANI demande s'il n'est pas prévu en 2019 la réhabilitation de la salle des fêtes dans le budget. Monsieur le Maire signale que le Boulodrome n'est pas encore terminé. Qu'il est nécessaire de l'achever avant d'entamer un nouveau chantier en régie.

Concernant les subventions aux Associations, il est proposé comme l'an passé de soutenir les associations du territoire en plus des Communales. Monsieur POLIANI demande si les autres communes de la Gascogne Toulousaine contribuent au soutien des Associations. Monsieur le Maire explique que les associations doivent effectuer les demandes auprès des Mairies de la Communauté de Communes. Monsieur LAMAGAT précise que pour l'USL Rugby seules les Communes de L'Isle-Jourdain et Auradé subventionnent l'association.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte dans son ensemble le budget primitif 2019 de la Commune d'Auradé qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- **Section de fonctionnement : 552 724€**
  - **Section d'investissement : 97 478€**
- TOTAL : 650 202€**

### **3. Création du budget annexe lotissement**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération du lotissement Communal est lancée. Le devis pour la maîtrise d'œuvre a été signé. Il est nécessaire de délibérer pour la création d'un budget annexe lotissement comme cela avait été fait pour le lotissement « Les Hauts du Mican ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29, Considérant que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et sera assujettie à la TVA.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Créé le budget annexe pour le lotissement communal**

### **4. Annule et remplace la délibération 20190207-05 – Facturation des demandes de certificats d'urbanisme aux notaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil du 07 février 2019, il avait été décidé de refacturer les demandes de certificats d'urbanisme aux notaires. Il informe l'assemblée que Madame ALABRO ne souhaite pas être nommée dans cette délibération.

Il est donc nécessaire d'annuler et remplacer la délibération 20190207-05 en supprimant le paragraphe citant Mme ALABRO

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'annuler et de remplacer la délibération 20190207-05 – Facturation des demandes de certificats d'urbanisme aux notaires**
- **De facturer à hauteur de 40€ par demande de CU de simple information ou opérationnel en vue d'une vente ou d'un achat immobilier. Ce tarif est celui facturé par la C.C.G.T pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme.**

#### **5. Adhésion de la Commune de Mancieux au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Mancieux souhaite adhérer au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Le comité syndical du 23 mars 2019, a approuvé par délibération cette adhésion.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Commune de Mancieux au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.**

#### **6. Questions diverses**

➤ **Soutien Famille SPANI :** Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré afin d'octroyer une aide financière à la famille SPANI dont la maison avait entièrement brûlée. Madame SPANI a souhaité remercier le conseil et les Auradéens pour ce soutien. Il fait lecture du mot de remerciement et précise que celui-ci sera envoyé par mail aux habitants.

➤ **Elections Européennes :** Le planning pour les élections Européennes du dimanche 26 mai est établi.

➤ **Antennes FREE :** Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de 43 recours gracieux contre l'arrêté de retrait de la Déclaration préalable N°032-016-18-A2008 pour l'implantation d'une antenne relais au lieu-dit Castex demandant à Monsieur le Maire de retirer son arrêté. Un courrier a été rédigé précisant que la Commune ne retirerait pas son arrêté.

Séance levée à 22h30